

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à huis clos par vidéoconférence le lundi 7 décembre 2020, à 20 h, sous la présidence de M. Jules Bouchard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Derek O’Hearn, district n° 1
M^{me} Rollande Côté, district n° 2
M. Charles Lapointe, district n° 3
M^{me} Johanne Lavoie, district n° 4
M. Maxime Larouche, district n° 5

Est absent :

M. Jean-François Néron, district n° 6

Assiste également à cette séance

M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Nombre de citoyens présents : 0

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et procède à l’ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2.1. SUJETS À L’ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l’ordre du jour
3. Tenue de la séance à huis clos
4. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020
6. Adoption des déboursés pour la période du 3 novembre au 7 décembre 2020
7. Correspondances
 - 7.1. Ministre des Affaires municipales et de l’Habitation – FIMEAU
 - 7.2. Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean
8. Demandes d’aides financières
 - 8.1. Saint-Vincent de Paul de Saint-Nazaire
 - 8.2. Centre de ressources pour homme Optimum Saguenay-Lac-Saint-Jean
9. Travaux publics
 - 9.1. Programme d’aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales
 - 9.2. Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l’eau potable 2019
10. Urbanisme et développement
 - 10.1. Adoption du deuxième projet de règlement 380-20 modifiant le règlement de zonage 329-15 et ses amendements en vigueur en vue d’agrandir la zone 131-R à même les zones 121-R et 116-R du quartier Boréal et de spécifier les usages autorisés dans ces mêmes zones
 - 10.2. Octroi de mandat à Stantec pour la mise à jour des dessins du quartier Boréal

- 10.3. Officialisation d'un nom de chemin – développement résidentiel de villégiature sur le lot 6 298 457 du cadastre officiel du Québec / REPORTÉ
- 10.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 1000-21 concernant la sécurité, la paix et l'ordre
- 10.5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 1001-21 concernant les nuisances
- 10.6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 1002-21 concernant la sécurité routière, la circulation et le stationnement
- 10.7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 1003-21 concernant le colportage et la sollicitation sur le territoire de la municipalité
- 10.8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 1004-21 concernant les animaux
- 10.9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 1005-21 concernant les systèmes d'alarme
- 11. Administration et finances
 - 11.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 382-20 décrétant une dépense de 1 111 523 \$ et un emprunt de 1 043 523 \$ pour l'alimentation en eau potable de route 172 Ouest et de la rue Bouchard / REPORTÉ
 - 11.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 381-20 ayant pour objet de fixer les taux de taxes pour l'année 2021
 - 11.3. TECQ 2019-2023 / Approbation de la programmation de travaux modifiée
 - 11.4. Adoption du calendrier des séances du conseil 2021
 - 11.5. Affectation de l'aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19
 - 11.6. Affectation du fonds de roulement pour le financement des feux de circulation de chantier
 - 11.7. Remboursement au fonds de roulement 2020
- 12. Affaires nouvelles
 - a) Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Terrain de baseball
- 13. Vœux de sympathie
- 14. Rapport des comités
- 15. Mot du maire
- 16. Période de questions
- 17. Levée de la séance

2.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Rollande Côté

20-218

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

Acceptée

3. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE le décret numéro 1272-2020 du 2 décembre 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 9 décembre 2020;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Rollande Côté

20-219

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence et que la séance soit diffusée sur le site internet de la municipalité.

Acceptée

4. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par Johanne Lavoie
Appuyé par Maxime Larouche

20-220

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020 est approuvée.

Acceptée

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Rollande Côté

20-221

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020 est adopté.

Acceptée

6. ADOPTION DES DÉBOURSÉS

6.1. Adoption des déboursés pour la période du 3 novembre au 7 décembre 2020

Il est proposé par Maxime Larouche
Appuyé par Johanne Lavoie

20-222

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le paiement des comptes au montant de 1 340 628,28 \$ pour la période du 3 novembre au 7 décembre 2020 est approuvé.

Acceptée

7. CORRESPONDANCES

7.1. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – FIMEAU

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation informe la Municipalité que le projet d'alimentation en eau potable de la rue Bouchard est admissible à une aide financière de 760 750 \$ dans le cadre du sous-volet 1.2 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau.

7.2. Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean

Le Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean informe la Municipalité que lors d'une séance du conseil d'administration, il a adopté son projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

8. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

8.1. Saint-Vincent de Paul de Saint-Nazaire

ATTENDU QUE l'organisme Saint-Vincent de Paul de Saint-Nazaire a déposé une demande d'aide financière pour sa campagne 2020;

ATTENDU QUE la municipalité croit important d'appuyer la Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Nazaire, surtout en raison de la situation actuelle avec la pandémie de Covid-19.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Lavoie
Appuyé par Derek O'Hearn

20-223

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité octroie une aide financière de 1 500 \$ à la Saint-Vincent de Paul de Saint-Nazaire pour sa campagne 2020.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 7 décembre 2020 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

8.2. Centre de ressources pour homme Optimum Saguenay-Lac-Saint-Jean

ATTENDU QUE l'organisme Centre de ressources pour homme Optimum Saguenay-Lac-Saint-Jean a déposé une demande d'aide financière pour sa campagne 2020;

ATTENDU QUE la municipalité croit important d'appuyer le Centre de ressources pour homme Optimum Saguenay-Lac-Saint-Jean.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe

Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

20-224

Que la Municipalité octroie une aide financière de 100 \$ au Centre de ressources pour homme Optimum Saguenay-Lac-Saint-Jean pour sa campagne 2020.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 7 décembre 2020 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 186 088 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Lavoie

Appuyé par Derek O'Hearn

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

20-225

Que le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale volet entretien des routes locales.

Acceptée

9.2. Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019

Le directeur général dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019.

9.3. Achat d'un radar pédagogique

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire désire faire respecter les limites de vitesse sur la rue Principale et encourager les usagers à ralentir dans les zones scolaires et résidentielles où la circulation est critique;

ATTENDU QUE la municipalité désire se procurer un radar pédagogique solaire afin d'atteindre cet objectif;

ATTENDU QUE l'entreprise *Prosolaire inc.* a déposé une offre de service au cout de 3 429 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Lavoie
Appuyé par Derek O'Hearn

20-226

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que le conseil municipal achète de l'entreprise *Prosolaire inc.* un radar pédagogique au coût de 3 429 \$ plus les taxes applicables.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 04000 526 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 7 décembre 2020 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

10. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1. Adoption du deuxième projet de règlement 380-20 modifiant le règlement de zonage 329-15 et ses amendements en vigueur en vue d'agrandir la zone 131-R à même la zone 121-R et 116-R du quartier Boréal et de spécifier les usages autorisés dans ces mêmes zones

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'un règlement de zonage (329-15) et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

ATTENDU QUE le conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage en regard des objets du présent règlement;

ATTENDU QUE le conseil désire augmenter l'offre pour la construction de résidences unifamiliales jumelées dans le quartier Boréal;

ATTENDU QUE les plans numéro 202011-001 (situation existante) et 202011-002 (situation projetée) font partie intégrante du présent projet de règlement à toutes fins que de droit et qu'il modifie le plan de zonage en vigueur;

ATTENDU QUE la grille des spécifications portant le numéro 131-R jointe au présent règlement fait partie intégrante du présent règlement à toutes fins que de droits et qu'elle modifie la grille des spécifications en vigueur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 2 novembre 2020;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 2 novembre 2020;

ATTENDU QU'un avis public d'assemblée publique de consultation a été publié dans le journal Le Lac-St-Jean;

ATTENDU QU'en raison de l'urgence sanitaire, l'assemblée de consultation publique prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui devait se tenir lors de la présente séance a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours qui s'est tenue du 18 novembre au 4 décembre 2020 et qu'aucun commentaire n'a été reçu suite à cette consultation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Derek O'Hearn
Appuyé par Charles Lapointe

20-227

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le deuxième projet de règlement numéro 380-20 modifiant le règlement de zonage no 329-15 et ses amendements en vigueur en vue d'agrandir la zone 131-R à même les zones 121-R et 116-R du quartier Boréal et de spécifier les usages autorisés dans ces mêmes zones, ci-après reproduit, soit adopté comme suit :

1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

2. Modification des limites de la zone 131-R à même les zones 121-R et 116-R.

Le règlement de zonage est modifié afin d'agrandir la zone 131-R à même les zones 121-R et 116-R, tel qu'en font foi les plans sous les numéros 202011-001 (situation existante) et 202011-002 (situation projetée).

Les dispositions de la grille des spécifications des zones ne sont pas autrement modifiées.

3. Modification de l'article 4.19 concernant les dispositions particulières aux zones 120-R et 121-R

L'article 4.19 se lira comme suit :

4.19 Dispositions particulières aux zones 120 R, 121 R, 131-R

À l'intérieur des zones 120 R, 121 R, 131-R et 132-R, seul le style architectural boréal nature est autorisé. Les normes applicables sont les suivantes :

- 1° Un maximum de trois (3) revêtements extérieurs peuvent être utilisés sur la résidence et ses dépendances (garage, remise, etc.);
- 2° Au moins vingt pour cent (20 %) de la façade du bâtiment principal doit être fait de matériaux de bois;
- 3° Au moins vingt pour cent (20 %) de la façade du bâtiment principal doit être fait de matériaux de pierre;
- 4° Le vinyle est autorisé à la condition qu'il représente une imitation de la pierre ou du bardeau de cèdre;
- 5° Le bois rond est prohibé;
- 6° Seul le bardeau d'asphalte est autorisé comme matériau de revêtement de toiture;
- 7° Les couleurs autorisées pour tout matériau de construction sont les couleurs terre (ton de brun et de gris);
- 8° Seuls les toits à deux (2) versants sont autorisés ainsi que les toits à quatre (4) versants composés d'au moins un pignon sur rue d'une largeur d'au moins le tiers (1/3) de la largeur de la façade;
- 9° Seules les colonnes en bois ou imitation de bois sont autorisées;

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Acceptée

10.2. Octroi de mandat à Stantec pour la mise à jour des dessins du quartier Boréal

ATTENDU QUE la Municipalité désire réaliser la mise à jour des dessins du quartier Boréal, préparer le devis technique pour aller en appel d'offres, préparer une estimation du coût des travaux et avoir un surveillant de chantier;

ATTENDU QUE l'entreprise Stantec a déposé une offre de service au coût de 21 705 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Maxime Larouche

Appuyé par Rollande Côté

20-228

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que le conseil municipal octroie le mandat à Stantec pour la mise à jour des dessins du quartier Boréal, la préparation du devis technique pour aller en appel d'offres, une estimation du coût des travaux et une surveillance de chantier au coût de 21 705 \$ plus les taxes applicables.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 11000 723 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 7 décembre 2020 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

10.3. Officialisation d'un nom de chemin – développement résidentiel de villégiature sur le lot 6 298 457 du cadastre officiel du Québec

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

10.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 1000-21 concernant la sécurité, la paix et l'ordre

M^{me} Rollande Côté donne avis de motion que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement n° 1000-21 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

M^{me} Rollande Côté dépose et présente le projet de règlement n° 1000-21 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public le mardi 8 décembre 2020.

10.5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 1001-21 concernant les nuisances

M. Charles Lapointe donne avis de motion que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement n° 1001-21 concernant les nuisances.

M. Charles Lapointe dépose et présente le projet de règlement n° 1001-21 concernant les nuisances.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public le mardi 8 décembre 2020.

10.6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 1002-21 concernant la sécurité routière, la circulation et le stationnement

M. Maxime Larouche donne avis de motion que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement n° 1002-21 concernant la sécurité routière, la circulation et le stationnement.

M. Maxime Larouche dépose et présente le projet de règlement n° 1002-21 concernant la sécurité routière, la circulation et le stationnement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public le mardi 8 décembre 2020.

10.7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 1003-21 concernant le colportage et la sollicitation sur le territoire de la municipalité

M. Johanne Lavoie donne avis de motion que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement n° 1003-21 concernant le colportage et la sollicitation sur le territoire de la municipalité.

M. Johanne Lavoie dépose et présente le projet de règlement n° 1003-21 concernant le colportage et la sollicitation sur le territoire de la municipalité.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public le mardi 8 décembre 2020.

10.8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 1004-21 concernant les animaux

M. Derek O'Hearn donne avis de motion que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement n° 1004-21 concernant les animaux.

M. Derek O'Hearn dépose et présente le projet de règlement n° 1004-20 concernant les animaux.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public le mardi 8 décembre 2020.

10.9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 1005-21 concernant les systèmes d'alarme

M. Charles Lapointe donne avis de motion que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement n° 1005-21 concernant les systèmes d'alarme.

M. Charles Lapointe dépose et présente le projet de règlement n° 1005-21 concernant les systèmes d'alarme.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public le mardi 8 décembre 2020.

11. ADMINISTRATION

11.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 382-20 décrétant une dépense de 1 111 523 \$ et un emprunt de 1 043 523 \$ pour l'alimentation en eau potable de route 172 Ouest et de la rue Bouchard

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

11.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 381-20 ayant pour objet de fixer les taux de taxes pour l'année 2021

M. Maxime Larouche donne avis de motion que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement n° 381-20 ayant pour objet de fixer les taux de taxes pour l'année 2021.

M. Maxime Larouche dépose et présente le projet de règlement n° 381-20 ayant pour objet de fixer les taux de taxes pour l'année 2021.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public le mardi 8 décembre 2020.

11.3. TECQ 2019-2023 / Approbation de la programmation de travaux modifiée

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe

Appuyé par Derek O'Hearn

20-229

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Acceptée

11.4. Adoption du calendrier des séances du conseil 2021

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal, le conseil municipal doit, avant le début de chaque année civile, établir le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier doit donner un avis public du contenu dudit calendrier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Johanne Lavoie

20-230

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que les membres du conseil adoptent le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, qui seront tenues à la salle du conseil, située au 174, rue Principale, Saint-Nazaire, à compter de 19 h 30 :

- 11 janvier;
- 1^{er} février;
- 1^{er} mars;
- 6 avril;
- 3 mai;
- 7 juin;
- 5 juillet;
- 7 septembre;
- 4 octobre;
- 15 novembre;
- 6 décembre.

Acceptée

11.5. Affectation de l'aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

ATTENDU QUE la Municipalité a subi des pertes de revenus et engagé des dépenses supplémentaires en raison de la Covid-19 pour un montant totalisant 54 588 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une aide financière d'un montant de 108 481 \$ dans le contexte de la pandémie de la Covid-19;

ATTENDU QUE la Municipalité peut utiliser ladite aide financière pour les années 2020 et 2021;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Derek O'Hearn

20-231

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que le conseil municipal affecte un montant de 54 240 \$ à l'exercice 2020 afin compenser les pertes de revenus et les dépenses supplémentaires engagées en raison de la pandémie de Covid-19 et affecte le solde de 54 240 \$ à l'exercice financier 2021.

Acceptée

11.6. Affectation du fonds de roulement pour le financement des feux de circulation de chantier

ATTENDU QUE la Municipalité a acquis, comme prévu au budget 2020, des feux de circulation de chantier au montant de 8 995 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la Municipalité a prévu au budget 2020 de financer ces feux de circulation de chantier à même le fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Lavoie

Appuyé par Maxime Larouche

20-232

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la Municipalité finance l'achat de feux de circulation de chantier à même le fonds de roulement tel que prévu au budget 2020 et rembourse cet achat sur une durée de 5 ans.

Acceptée

11.7. Remboursement au fonds de roulement 2020

Il est proposé par Charles Lapointe

Appuyé par Rollande Côté

20-233

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la Municipalité effectue le remboursement au fonds de roulement pour l'année 2020 au montant de 12 310,11 \$.

Acceptée

12. AFFAIRES NOUVELLES

a) Demande d'aide financière au FRR – Terrain de baseball

Il est proposé par Johanne Lavoie

Appuyé par Derek O'Hearn

20-234

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que le conseil municipal autorise Jean-Philip Fortin, coordonnateur des loisirs et/ou Pierre-Yves Tremblay, directeur général à déposer une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité pour la rénovation du terrain de baseball municipal (Stade des vents).

Acceptée

13. VŒUX DE SYMPATHIE

Il n'y a pas eu de décès en novembre 2020.

Une pensée est adressée aux personnes qui souffrent d'une maladie ainsi qu'à leur famille.

14. RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller fait un rapport du déroulement des dossiers dont il est responsable.

15. MOT DU MAIRE

Le maire informe les membres du conseil des dossiers en cours.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance ayant lieu à huis clos, les citoyens ont été appelés à faire parvenir leurs questions par courriel ou par téléphone. Aucune question n'a été reçue.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rollande Côté

20-235

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que la séance soit levée à 20 h 58.

Acceptée

Saint-Nazaire, le 7 décembre 2020

Pierre-Yves Tremblay
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jules Bouchard
Maire